

## ORGANISATION et PRODUCTION DE SPECTACLES VIVANTS

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Monsieur le MAIRE.

**Objet : Organisation, production et diffusion de spectacles vivants pour l'Espace Culturel Beaumarchais (E.C.B.) à compter de 2021.**

**Lieu d'exécution :** Commune de MAROMME.

- **Mode de passation :** Marché de services passé sous la forme d'une procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L2123-1, R 2123-1, R 2123-4 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

**Allotissement :** le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n° 1 : 7 one man show humour au minimum (3 supplémentaires possible) par an
- Lot n° 2 : 3 pièces de théâtre (boulevard - comédie) minimum (1 supplémentaire possible) par an
- Lot n° 3 : 3 spectacles musicaux (musique – chansons) minimum (1 supplémentaire possible) par an

L'opérateur économique peut répondre à un ou plusieurs lots.

**Variantes :** Les variantes ne sont pas autorisées.

**Négociation :** La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

**Sous-traitance :** non autorisée

**Validité des offres :** 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Visite sur site** obligatoire sur rendez-vous auprès de **M. CAPET : 06 75 65 05 73**

### **Critères d'attribution :**

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à la pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

**1° - Valeur technique 80 %** décomposée en quatre sous critères :

Qualification, certification (licence): 20 %

Qualités techniques et artistiques de l'offre (programmation), professionnalisme des artistes: 30 %

Calendrier proposé : 15 %

Note méthodologique (moyens humains et matériels mis à disposition, mode d'exécution ...) 15 %

**2° - Prix de la prestation : 20 %**

**Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».**

### **Elimination des candidats**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément aux articles L 2141.1 à L 2141.11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018. De même, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé
- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des **pièces contractuelles et obligatoires** mentionnées au présent C.C.P.
- les candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet et du montant du marché.
- les candidats ayant transmis une offre après le jour et l'heure légale de réception

## **MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Sur le site de la ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

### **Présentation des offres dématérialisées :**

Conformément aux articles L 2132-2 , R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

**Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.**

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

**le 9 mars 2020 à 16 h 00**

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

**La copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée.

### **Pièces justificatives à produire :**

#### **-Les documents contractuels :**

- Acte d'engagement du ou des lot(s) concerné(s) entièrement complété(s), paraphé(s), signé(s)
- Cahier des clauses particulières (CCP)

#### **-Les documents obligatoires :**

- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les anciens imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), ou (suivant articles R 2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)

OU

- Les déclarations et attestations sur l'honneur.
- Attestations URSSAF
- Attestations fiscales et sociales
- Extrait K Bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Attestation de visite obligatoire complétée et signée
- Un mémoire technique complet et détaillé (méthodologie, moyens humains et matériels)
- Licence catégorie 2 ou 3 suivant la définition du Code du Travail (article D 7122-1)
- Programmation (calendrier des spectacles proposés) : Programme de janvier à avril 2021 (avant vacances de printemps – zone B) soit environ 40 % de la programmation
- Prix des places pour chacun des spectacles

#### **-Les autres documents :**

- R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires

**Renseignements :**

D'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

E-mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)

D'ordre technique : **M. TIGNOL: Pôle culture**

Tél : 02 35 74 01 48 Fax. 02 32 82 22 28

E - Mail : [bruno.tignol@ville-maromme.fr](mailto:bruno.tignol@ville-maromme.fr)

Date d'envoi du présent avis : le 13 février 2020